



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 27 février 2019 à 17h00, au 100, Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents :  
Monsieur Pierre Poirier  
Monsieur Steve Perreault  
Monsieur Richard Forget  
Monsieur Carl De Montigny  
Monsieur Jean Philippe Martin  
Monsieur Denis Chalifoux  
Monsieur Daniel Charette  
Monsieur Michel Bazinet

Est absente : Madame Anne-Guyline Legault

Sont aussi présents : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier  
Monsieur Matthieu Renaud, secrétaire-trésorier adjoint

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

### RÉSOLUTION 553-02-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour après y avoir ajouté l'item suivant :

4.2 Avis d'intention de participer au projet pilote de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 Renouvellement de l'entente pour la levée et le transport de conteneurs de recyclage pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts

4.2 Avis d'intention de participer au projet pilote de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge

#### **5. TRÉSORERIE**

5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer

5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

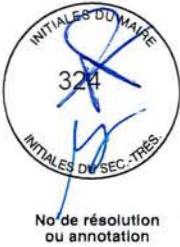
5.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 259 300 \$ qui sera réalisé le 6 mars 2019

5.4 Acceptation d'une offre de financement de Caisse Desjardins de Mont-Tremblant pour le refinancement du règlement d'emprunt numéro 009-2018

5.5 Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2018

5.6 Affectation du surplus libre accumulé au 31 décembre 2018

#### **6. OPÉRATIONS**



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

- 6.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne à chargement latéral
- 6.2 Octroi d'un contrat à FOCUS Gestion de flotte et carburant inc.
- 6.3 Octroi d'un contrat à SRAD communications
7. Période de questions
8. Levée de la séance

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 554-02-2019**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2018**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018, tel que rédigé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 555-02-2019**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA LEVÉE ET LE TRANSPORT DE CONTENEURS DE RECYCLAGE POUR L'ÉCOCENTRE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la régie a conclu une entente d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, avec la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge (RIDR) pour la levée et le transport de conteneurs de recyclage pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente prévoit la possibilité de renouveler cette entente jusqu'au 31 décembre 2019 sur accord des parties ;

**CONSIDÉRANT QUE** la RITL est d'accord pour renouveler cette entente jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

**DE RENOUVELER** l'entente avec la RIDR pour la levée et le transport de conteneurs de recyclage pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts jusqu'au 31 décembre 2019 aux mêmes conditions que l'entente signée le 22 mars 2018.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 556-02-2019**

#### **AVIS D'INTENTION DE PARTICIPER AU PROJET PILOTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la RIDR désire faire un projet pilote pour tester l'impact des matières organiques dans des sacs compostables;

**CONSIDÉRANT QUE** la RITL accepte les sacs compostables, la RIDR demande à la RITL de participer à ce projet pilote, ce qui pourrait contribuer à l'acceptation des sacs



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

compostables par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet pilote permettra à la RITL d'évaluer les coûts de transport vers la plate-forme de la RIDR dans le but éventuel de considérer son adhésion à titre de membre ou client;

Il est proposé par Monsieur Jean Philippe Martin :

**DE CONFIRMER** à la RIDR l'intention de la RITL de participer au projet pilote des matières organiques dans des sacs compostables au coût de 64 \$ la tonne pour la durée du projet pilote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 557-02-2019**

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** les déboursés, les salaires et remboursements de dépenses du 12 novembre 2018 au 17 février 2019 totalisent 558 385.61\$ et se détaillent comme suit :

Chèques:	182 322.94\$
Transferts bancaires :	230 794.12\$
Salaires du 12 novembre 2018 au 17 février 2019:	145 268.55\$
<b>Total :</b>	<b>558 385.61\$</b>

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

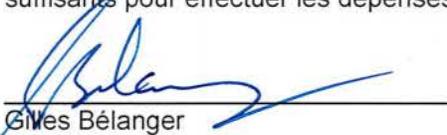
**D'APPROUVER** les déboursés, les salaires et remboursements de dépenses du 12 novembre 2018 au 17 février 2019 pour un total de 558 385.61\$.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 12 novembre 2018 au 17 février 2019 par les responsables d'activités budgétaires.

### **RÉSOLUTION 558-02-2019**

#### **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 259 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 MARS 2019**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 259 300 \$ qui sera réalisé le 6 mars 2019, réparti comme suit :



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
009-2018	259 300 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 009-2018, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 mars 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mars et le 6 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	22 000 \$	
2021.	22 800 \$	
2022.	23 600 \$	
2023.	24 500 \$	
2024.	25 300 \$	(à payer en 2024)
2024.	141 100 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 009-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 mars 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### ADOPTÉE

#### RÉSOLUTION 559-02-2019

#### ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE FINANCEMENT DE CAISSE DES JARDINS DE MONT-TREMBLANT POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 009-2018

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 mars 2019, au montant de 259 300 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - CAISSE DES JARDINS DE MONT-TREMBLANT

22 000 \$	3,19500 %	2020
22 800 \$	3,19500 %	2021
23 600 \$	3,19500 %	2022
24 500 \$	3,19500 %	2023
166 400 \$	3,19500 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,19500 %



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 000 \$	2,50000 %	2020
22 800 \$	2,50000 %	2021
23 600 \$	2,60000 %	2022
24 500 \$	2,70000 %	2023
166 400 \$	2,85000 %	2024

Prix : 98,20200

Coût réel : 3,26918 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Régie intermunicipale des Trois-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT pour son emprunt par billets en date du 6 mars 2019 au montant de 259 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 009-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport financier de la RITL pour l'exercice financier 2018, préparé par Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L.

### **RÉSOLUTION 560-02-2019** **AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au dépôt des résultats des états financiers le surplus libre accumulé au 31 décembre 2018 s'élève à la somme de 301 291.04 \$;

**CONSIDÉRANT** l'adhésion de la municipalité de Val-David le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de la municipalité de Val-Morin au 1<sup>er</sup> janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'affecter ce surplus libre aux municipalités qui ont participé à l'accumulation de ce surplus;

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

**D'AFFECTER** la somme de 300 413.94 \$ du surplus libre aux municipalités suivantes : Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Val-des-Lacs, Sainte-Agathe-des-Monts, Ivry-sur-le-Lac, Lantier et Sainte-Lucie-des-Laurentides.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger



No de résolution  
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**RÉSOLUTION 561-02-2019**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES AVEC BENNE À CHARGEMENT LATÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la régie a publié un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne à chargement latéral ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) soumissionnaires ont déposés une offre le 30 janvier 2019, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL SOUSSIONNÉ (TAXES INCLUSES)
9103-8034 Québec inc.	309 219.51 \$
Groupe Environnemental Labrie Inc.	330 738.92 \$
Camions Excellence Peterbilt inc.	334 686.48 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de 9103-8034 Québec Inc. est conforme au devis préparé par la Régie.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

**D'OCTROYER** à 9103-8034 Québec Inc. le contrat pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne à chargement latéral, coût de 268 945 \$ plus taxes, totalisant 309 219.51 \$, le tout conformément à son offre déposée le 30 janvier 2019 et aux conditions édictées au devis ;

**D'AUTORISER** Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, ou Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations, à signer le contrat à intervenir entre les parties et à effectuer toutes les démarches utiles auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

**D'AFFECTER** au paiement de ce camion la somme de 215 444 \$ du surplus libre affecté aux municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Val-des-Lacs, Sainte-Agathe-des-Monts, Ivry-sur-le-Lac, Lantier et Ste-Lucie-des-Laurentides. La quote-part des municipalités de Val-David et de Val-Morin leur sera facturée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

**RÉSOLUTION 562-02-2019**

**OCTROI D'UN CONTRAT À FOCUS GESTION DE FLOTTE ET CARBURANT INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit procéder à la location d'une unité véhiculaire FOCUS pour le nouveau camion à chargement frontal (C-13) ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de FOCUS Gestion de flotte et carburant inc. ;

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

**D'OCTROYER** un contrat de location à FOCUS Gestion de flotte et carburant inc. pour une unité véhiculaire au coût de 52.00 \$ par mois plus les taxes applicables pour une durée de soixante mois, soit de la mi-mars 2019 à la mi-mars 2024 pour un total de 3 120 \$ plus les taxes soit 3 587.40 \$.



No de résolution  
ou annotation

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

**RÉSOLUTION 563-02-2019**  
**OCTROI D'UN CONTRAT À SRAD COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit faire l'acquisition de temps d'ondes pour l'utilisation d'une radio de communication pour le nouveau camion (C-13) ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de SRAD Communications de réduire le prix à 18 \$/mois par temps d'ondes pour chacun des contrats;

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

**D'OCTROYER** un contrat à SRAD Communications pour 16 temps d'ondes au coût de 288.00\$ par mois plus les taxes applicables pour une durée de 26 mois, soit du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 30 avril 2021, soit 7 488 \$ plus les taxes applicables pour un total de 8 609.33 \$ le tout conformément à son offre de service numéro 121628.

**DE RÉSILIER** les contrats numéros 106549, 108840, 109165, 109537, 114374, 117440, 117636 et 120484, lesquels sont remplacés par le contrat 121628.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 564-02-2019**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Michel Bazinet de lever la présente séance à 17h10.

La résolution est adoptée à l'unanimité

**ADOPTÉE**

  
Pierre Poirier  
Président

  
Gilles Bélanger  
Secrétaire-trésorier